



LOCALISATION DE L'ÉCOCENTRE

L'Écocentre Les Bons Voisins est situé au :
40 chemin Sideline
Gore (Québec)
J0V 1K0

RÉSIDUS ENCOMBRANTS REFUSÉS

L'écocentre n'est pas un endroit pour déposer vos gros encombrants ne pouvant pas être réutilisée, recyclée ou valorisée. Ceux-ci vont prendre le chemin du site d'enfouissement et leur collecte se fait **selon le calendrier des collectes établie** de votre Municipalité seulement.

Les résidus encombrants sont des matières résiduelles pouvant être définies comme un déchet ou une matière réutilisable ayant une contrainte additionnelle de gestion de par sa grande dimension et/ou son poids considérable.

En voici une liste :

- Laveuses et sècheuses non métalliques;
- Divans, tapis, matelas;
- Embarcation;
- Réservoirs à huile vides;
- Branches ficelées et mises en ballot de 1 mètre de longueur maximale.

HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE

Jours	Heures d'ouverture
Samedi et dimanche	9h00 à 16h30
Mercredi (de la mi-mai à la mi-octobre)	9h00 à 16h30
Jours fériés (de la mi-mai à la mi-octobre)	9h00 à 16h30

ÉCOCENTRE

LES BONS VOISINS



QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE?

L'écocentre est un lieu sécuritaire conçu pour la récupération de matières spécifiques en favorisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation. L'écocentre **n'est pas** un lieu pour venir porter des résidus encombrants qui peuvent seulement aller au site d'enfouissement.

POUR QUI EST CONÇU L'ÉCOCENTRE?

L'ensemble des citoyens de la Municipalité du Canton de Gore, de Mille-Isles et de Wentworth peuvent bénéficier gratuitement des services de l'Écocentre. Ils peuvent ainsi contribuer à la gestion responsable des matières résiduelles et à la protection de l'environnement.

Une preuve de résidence doit être présentée soit un:

- Permis de conduire avec photo.
- Bail de location, compte de taxe ou d'hydro les plus récents, **avec** une pièce d'identité valide avec photo.

Les services sont offerts qu'aux résidents particuliers, pas aux petits commerces ou aux entrepreneurs. Ainsi, la quantité de matières acceptées par visite est d'environ 1,8 m³ soit l'équivalent d'une remorque 4'x 8'x 2' avec une boîte de camion (pick-up).

Les visites à l'Écocentre pour l'utilisation des conteneurs de matériaux de construction ou de métal sont limitées à 6 par adresse par année.

COMMENT FONCTIONNE L'ÉCOCENTRE?

Chaque usager est responsable de :

- Pré-trier les matériaux lors du chargement de son véhicule.
- S'assurer que ses matières sont bel et bien acceptées à l'écocentre.
- Transporter ses matières jusqu'à l'écocentre.
- Suivre les conseils du préposé une fois rendu sur le site.
- Trier et déposer ses matières aux bons endroits en fonction des indications du préposé.

LA RESSOURCERIE ET LA RÉUTILISATION

Un bâtiment de type dôme sert d'endroit d'échange de ressources à l'écocentre. Les usagers sont invités à déposer des matières ou des objets en **bon état**, d'intérêt pour la réutilisation par d'autres usagers. Que ce soit des meubles, des électroménagers, des matériaux de construction ou des objets de tout genre en bon état.

Les visites à la ressourcerie dans le but de venir chercher des objets sont limitées à 6 par adresse par année.

MATIÈRES ACCEPTÉES À L'ÉCOCENTRE

- **Matériaux de construction, rénovation et de démolition :**
 - Bois et matériaux de bois;
 - Agrégats (asphalte, béton, briques, céramique et pierres);
 - Bardeaux, gypses et autres.
- **Métaux**
- **Produits des technologies de l'information et de la communication :**
 - Ordinateurs de table, ordinateurs portables, tablettes et périphériques;
 - Dispositifs d'affichage (téléviseur, écran plat);
 - Imprimantes, photocopieurs, télécopieurs et appareils multifonctionnels;
 - Jeux vidéo et consoles de jeux;
 - Téléphones, répondeurs, appareils cellulaires et téléavertisseurs;
 - Lecteurs audio et vidéo (DVD ou VHS).

• Résidus domestiques dangereux :

- Peinture à usage domestique incluant aérosols*;
- Huiles usagées, huiles végétales, filtres à l'huile et contenants d'huiles usagées incluant aérosols, liquide refroidissement, antigel*;
- Lampes fluocompactes et tubes fluorescents;
- Piles primaires et secondaires.

• Pneus usagés sans jantes

• Bombonnes de propane

• Matières recyclables (carton, papier, plastique, verre)

• Linge en bon état

• Appareil avec fréon

* Dans le contenant d'origine, sans mélange.

MATIÈRES REFUSÉES À L'ÉCOCENTRE

Le préposé a le pouvoir de refuser des matériaux ou des objets qui ne se trouvent pas sur cette liste.

- **Déchets de construction non triés ou en grande quantité;**
- **Déchets domestiques;**
- **Résidus dangereux industriels;**
- **Meubles, matelas et tapis non réutilisables;**
- **Embarcation;**
- **Résidus d'amiante;**
- **Carcasses d'animaux;**
- **Terre contaminée;**
- **Armes, explosifs et munitions;**
- **Arbres, branches et souches;**
- **Solvants, diluants, stucco, goudrons, et scellants à base de goudrons;**
- **Résidus verts (gazon, feuilles mortes, résidus de jardin);**
- **Batteries acide plomb (automobile).**

